

LES SACREMENTS

vée à tous ceux qui, après le Baptême, ont commis quelque péché mortel.

Est-il bon de se confesser souvent ?

Il est très bon de se confesser souvent parce que le sacrement de Pénitence non seulement efface les péchés, mais encore donne les grâces nécessaires pour les éviter à l'avenir.

Le sacrement de Pénitence a-t-il la vertu de remettre tous les péchés, si nombreux et si grands qu'ils soient ?

Le sacrement de Pénitence a la vertu de remettre tous les péchés, si nombreux et si grands qu'ils soient, pourvu qu'on le reçoive avec les dispositions requises.

Combien faut-il de choses pour faire une bonne confession ?

Pour faire une bonne confession, il faut cinq choses : 1° l'examen de conscience ; 2° la douleur d'avoir offensé Dieu ; 3° la résolution de ne plus pécher ; 4° l'accusation de ses péchés ; 5° la satisfaction ou pénitence.

Que devons-nous faire avant tout pour nous bien confesser ?

Pour nous bien confesser, nous devons, avant tout, prier de tout cœur le Seigneur de nous donner la lumière pour connaître tous nos péchés et la force de les détester.

§ 3. — L'EXAMEN

Qu'est-ce que l'examen de conscience ?

L'examen de conscience est une recherche attentive des

GRAND CATÉCHISME

péchés qu'on a commis depuis la dernière confession bien faite.

Comment se fait l'examen de conscience ?

L'examen de conscience se fait en cherchant soigneusement à se rappeler devant Dieu tous les péchés non encore confessés et qu'on a commis en pensées, paroles, actions et omissions, contre les commandements de Dieu et de l'Eglise et contre les obligations de son état.

Sur quelles autres choses devons-nous nous examiner ?

Nous devons encore nous examiner sur les mauvaises habitudes et les occasions de péché.

Dans l'examen devons-nous rechercher aussi le nombre des péchés ?

Dans l'examen, nous devons aussi rechercher le nombre des péchés mortels.

Que faut-il pour qu'un péché soit mortel ?

Pour qu'un péché soit mortel, il faut trois choses : matière grave, pleine advertance et parfait consentement de la volonté.

Quand est-ce qu'il y a matière grave ?

Il y a matière grave quand il s'agit d'une chose notablement contraire à la loi de Dieu et de l'Eglise.

Quand est-ce qu'il y a, en péchant, pleine advertance ou connaissance ?

Il y a, en péchant, pleine advertance ou connaissance, quand on connaît parfaitement qu'on fait un mal grave.

LES SACREMENTS

Quand est-ce que, dans le péché, il y a parfait consentement de la volonté ?

Il y a, dans le péché, parfait consentement de la volonté quand on veut délibérément faire une chose, bien qu'on sache qu'elle est coupable.

Quel soin faut-il apporter à l'examen de conscience ?

Il faut apporter à l'examen de conscience le soin qu'on apporterait à une affaire de grande importance.

Combien de temps doit-on employer à l'examen ?

On doit employer à l'examen de conscience plus ou moins de temps selon le besoin, c'est-à-dire selon le nombre et la qualité des péchés qui chargent la conscience et selon le temps écoulé depuis la dernière confession bien faite.

Comment peut-on rendre plus facile l'examen pour la confession ?

On rend plus facile l'examen pour la confession en faisant chaque soir l'examen de conscience sur les actions de la journée.

§ 4. — LA DOULEUR

Qu'est-ce que la douleur des péchés ?

La douleur des péchés consiste en un déplaisir et une sincère détestation de l'offense faite à Dieu.

Combien y a-t-il de sortes de douleur ?

Il y a deux sortes de douleur : la douleur parfaite ou de contrition ; la douleur imparfaite ou d'attrition.

GRAND CATÉCHISME

Qu'est-ce que la douleur parfaite ou de contrition ?

La douleur parfaite est le déplaisir d'avoir offensé Dieu parce qu'il est infiniment bon et digne par lui-même d'être aimé.

Pourquoi appelez-vous parfaite la douleur de contrition ?

J'appelle parfaite la douleur de contrition pour deux raisons : 1° parce qu'elle regarde exclusivement la bonté de Dieu et non pas notre avantage ou notre détriment ; 2° parce qu'elle nous fait obtenir immédiatement le pardon des péchés, tout en nous laissant l'obligation de nous confesser.

La douleur parfaite nous obtient donc le pardon des péchés indépendamment de la confession ?

La douleur parfaite ne nous obtient pas le pardon des péchés indépendamment de la confession, parce qu'elle implique toujours la volonté de se confesser.

Pourquoi la douleur parfaite ou contrition produit-elle cet effet de nous remettre en état de grâce ?

La douleur parfaite ou contrition, produit cet effet, parce qu'elle naît de la charité qui ne peut se trouver dans l'âme en même temps que le péché mortel.

Qu'est-ce que la douleur imparfaite ou d'attrition ?

La douleur imparfaite ou d'attrition est celle par laquelle nous nous repentons d'avoir offensé Dieu comme notre souverain Juge, c'est-à-dire par crainte des châtimens mérités en cette vie ou en l'autre, ou à cause de la laideur même du péché.

Quelles qualités doit avoir la douleur pour être bonne ?

La douleur, pour être bonne, doit avoir quatre qualités :

LES SACREMENTS

elle doit être *intérieure, surnaturelle, souveraine et universelle.*

Qu'entendez-vous en disant que la douleur doit être intérieure ?

J'entends qu'elle doit être dans le cœur et dans la volonté, et non pas seulement dans les paroles.

Pourquoi la douleur doit-elle être intérieure ?

La douleur doit être intérieure parce que la volonté qui s'est éloignée de Dieu par le péché doit revenir à Dieu en détestant le péché commis.

Qu'entendez-vous en disant que la douleur doit être surnaturelle ?

J'entends qu'elle doit être excitée en nous par la grâce de Dieu et conçue pour des motifs de foi.

Pourquoi la douleur doit-elle être surnaturelle ?

La douleur doit être surnaturelle parce qu'elle tend vers un but surnaturel, c'est-à-dire le pardon de Dieu, l'acquisition de la grâce sanctifiante et le droit à la gloire éternelle.

Expliquez mieux la différence entre la douleur surnaturelle et la douleur naturelle ?

Celui qui se repent parce qu'il a offensé un Dieu infiniment bon et digne par lui-même d'être aimé, parce qu'il a perdu le paradis et mérité l'enfer, ou à cause de la malice intrinsèque du péché, a une douleur surnaturelle, parce que ce sont là des motifs de foi. Celui, au contraire, qui se repentirait seulement à cause du déshonneur ou des châtiements qu'il s'est attirés de la part des hommes, ou à cause de quelque préjudice purement temporel, aurait une douleur

GRAND CATÉCHISME

naturelle, parce qu'il se repentirait seulement pour des motifs humains.

Pourquoi la douleur doit-elle être souveraine ?

La douleur doit être souveraine parce que nous devons regarder et haïr le péché comme le plus grand de tous les maux, puisqu'il offense Dieu, le souverain Bien.

Il est peut-être nécessaire que la douleur des péchés se manifeste par des pleurs comme on le fait dans les malheurs de cette vie ?

Non, il n'est pas nécessaire que matériellement on manifeste par des pleurs sa douleur des péchés, mais il suffit qu'en son cœur on fasse plus de cas d'avoir offensé Dieu que de tout autre malheur.

Qu'entendez-vous en disant que la douleur doit être universelle ?

Je veux dire qu'elle doit s'étendre à tous les péchés mortels commis.

Pourquoi la douleur doit-elle s'étendre à tous les péchés mortels commis ?

Parce que celui qui garde même un seul péché mortel sans s'en repentir reste l'ennemi de Dieu.

Que devons-nous faire pour avoir la douleur de nos péchés ?

Pour avoir la douleur de nos péchés, nous devons la demander à Dieu du fond du cœur et l'exciter en nous par la considération du grand mal que nous avons fait en péchant.

LES SACREMENTS

Comment ferez-vous pour vous exciter à détester vos péchés ?

Pour m'exciter à détester mes péchés : 1° je considérerai la rigueur de la justice infinie de Dieu, et la laideur du péché qui a souillé mon âme et m'a rendu digne des peines éternelles de l'enfer ; 2° je considérerai que j'ai perdu la grâce et l'amitié divine, mon titre d'enfant de Dieu et le droit au céleste héritage ; 3° que j'ai offensé mon Rédempteur mort pour moi et que mes péchés ont été la cause de sa mort ; 4° que j'ai méprisé mon Créateur, mon Dieu ; que je me suis détourné de Lui, mon Souverain Bien, digne d'être aimé par-dessus tout et servi fidèlement.

Devons-nous avoir grand soin, quand nous allons nous confesser, d'avoir une vraie douleur de nos péchés ?

Quand nous allons nous confesser, nous devons certainement avoir grand soin d'avoir une vraie douleur de nos péchés, parce que c'est la chose la plus importante de toutes, et que, si la douleur manque, la confession est nulle.

Celui qui ne confesse que des péchés véniels doit-il avoir la douleur de tous ?

Quand on ne confesse que des péchés véniels, pour que la confession soit valide, il suffit qu'on ait le repentir de quelques-uns ; mais pour obtenir le pardon de tous, il est nécessaire qu'on se repente de tous ceux qu'on reconnaît avoir commis.

Celui qui, ne confessant que des péchés véniels, ne se repent pas même d'un seul, fait-il une bonne confession ?

Celui qui, ne confessant que des péchés véniels, ne se repent pas même d'un seul, fait une confession nulle ; de plus, cette confession est sacrilège, si c'est avec advertance qu'il manque de douleur.

GRAND CATÉCHISME

Que convient-il de faire pour rendre plus sûre une confession où on n'accuse que des péchés véniels ?

Pour rendre plus sûre une confession où on n'accuse que des péchés véniels, il est prudent d'accuser en outre, avec une vraie douleur, quelque péché plus grave de la vie passée, bien qu'il ait été déjà accusé d'autres fois.

Est-il bon de faire souvent l'acte de contrition ?

Il est bon et très utile de faire souvent l'acte de contrition, surtout avant de se coucher et quand on s'aperçoit qu'on est tombé dans un péché mortel ou qu'on en a un doute, afin de se remettre au plus vite en état de grâce. C'est surtout utile pour obtenir plus facilement de Dieu la grâce de faire le même acte quand on en aura le plus de besoin, c'est-à-dire quand on sera en danger de mort.

§ 5. — LE BON PROPOS

En quoi consiste le bon propos ?

Le bon propos consiste en une volonté résolue de ne jamais plus commettre le péché et d'employer tous les moyens nécessaires pour le fuir.

Quelles qualités doit avoir cette résolution pour être un bon propos ?

Pour être un bon propos, cette résolution doit avoir principalement trois qualités ; elle doit être *absolue*, *universelle* et *efficace*.

Qu'entendez-vous en disant : le bon propos doit être absolu ?

J'entends que le bon propos doit être sans aucune condition de temps, de lieu ou de personne.

LES SACREMENTS

Qu'entendez-vous en disant : le bon propos doit être universel ?

En disant : *le bon propos doit être universel*, j'entends que nous devons avoir la volonté de fuir tous les péchés mortels, autant ceux que nous avons déjà commis que tous les autres que nous pourrions commettre.

Qu'entendez-vous en disant : le bon propos doit être efficace ?

En disant : *le bon propos doit être efficace*, j'entends qu'il faut avoir une volonté résolue à perdre tout plutôt que de commettre un nouveau péché, à fuir les occasions dangereuses de pécher, à détruire les mauvaises habitudes, et à accomplir toutes les obligations contractées en conséquence de nos péchés.

Qu'entend-on par mauvaise habitude ?

Par mauvaise habitude, on entend la disposition acquise à tomber facilement dans les péchés auxquels nous nous sommes accoutumés.

Que doit-on faire pour corriger les mauvaises habitudes ?

Pour corriger les mauvaises habitudes, nous devons veiller sur nous, prier beaucoup, nous confesser fréquemment, avoir un bon directeur, n'en pas changer, et mettre en pratique les conseils et les remèdes qu'il nous propose.

Qu'entend-on par occasions dangereuses de pécher ?

Par occasions dangereuses de pécher on entend toutes les circonstances de temps, de lieu, de personnes ou de choses qui, de leur nature ou à cause de notre fragilité, nous portent à commettre le péché.

GRAND CATÉCHISME

Sommes-nous gravement obligés de fuir toutes les occasions dangereuses ?

Nous sommes gravement obligés de fuir les occasions dangereuses qui, ordinairement, nous portent à commettre le péché mortel et qu'on appelle les occasions prochaines du péché.

Que doit faire celui qui ne peut pas fuir quelque occasion de péché ?

Celui qui ne peut pas fuir quelque occasion de péché doit le dire à son confesseur et s'en tenir à ses conseils.

Quelles considérations aident à nous porter au bon propos ?

Ce seront les mêmes considérations qui nous aident à nous exciter à la douleur, c'est-à-dire la crainte de la justice de Dieu et l'amour de son infinie bonté.

§ 6. — L'ACCUSATION DES PÉCHÉS AU CONFESSEUR

Après vous être bien disposé à la confession par l'examen, la douleur et le bon propos, que ferez-vous ?

Après m'être bien disposé à la confession par l'examen, la douleur et le bon propos, j'irai faire au confesseur l'accusation de mes péchés pour en avoir l'absolution.

De quels péchés sommes-nous obligés de nous confesser ?

Nous sommes obligés de nous confesser de tous les péchés mortels, mais il est bon de confesser aussi les véniels.

LES SACREMENTS

Quelles qualités doit avoir l'accusation des péchés ou confession ?

Les principales qualités que doit avoir l'accusation des péchés sont au nombre de cinq : elle doit être *humble, entière, sincère, prudente et brève.*

Que signifient ces mots : l'accusation doit être humble ?

Ils signifient que le pénitent doit s'accuser devant son confesseur sans arrogance dans l'esprit ou les paroles, mais avec le sentiment d'un coupable qui reconnaît sa faute et comparait devant le juge.

Que signifient ces mots : l'accusation doit être entière ?

Ils signifient qu'on doit manifester, avec leurs circonstances et leur nombre, tous les péchés mortels commis depuis la dernière confession bien faite, et dont on a conscience.

Quelles circonstances doit-on manifester pour que l'accusation soit entière ?

Pour que l'accusation soit entière, on doit manifester les circonstances qui changent l'espèce du péché.

Quelles sont les circonstances qui changent l'espèce du péché ?

Les circonstances qui changent l'espèce du péché sont : 1° celles par lesquelles une action coupable de vénielle devient mortelle ; 2° celles par lesquelles une action coupable contient la malice de deux ou plusieurs péchés mortels.

Donnez-moi un exemple d'une circonstance qui fasse devenir mortel un péché véniel ?

Celui qui, pour s'excuser, ferait un mensonge d'où résulte

GRAND CATÉCHISME

terait un grave dommage pour le prochain, devrait manifester cette circonstance qui, d'officieux rend le mensonge gravement *pernicieux*.

Donnez-moi maintenant un exemple d'une circonstance par laquelle une même action coupable contient la malice de deux ou plusieurs péchés ?

Celui qui aurait dérobé une chose sacrée devrait accuser cette circonstance qui ajoute au vol la malice du sacrilège.

Si on n'était pas certain d'avoir commis un péché, devrait-on s'en accuser ?

Si on n'était pas certain d'avoir commis un péché, on ne serait pas obligé de s'en confesser : et si on voulait l'accuser, on devrait ajouter que l'on n'est pas certain de l'avoir commis.

Que doit faire celui qui ne se rappelle pas exactement le nombre de ses péchés ?

Celui qui ne se rappelle pas exactement le nombre de ses péchés, doit en accuser le nombre approximatif.

Celui qui, par oubli, a tu un péché mortel ou une circonstance nécessaire, a-t-il fait une bonne confession ?

Celui qui, par pur oubli, a tu un péché mortel ou une circonstance nécessaire, a fait une bonne confession, pourvu qu'il ait apporté à s'en rappeler tout le soin qu'il devait.

Si un péché mortel oublié en confession revient ensuite à l'esprit, sommes-nous obligés de nous en accuser dans une autre confession ?

Si un péché mortel oublié en confession revient ensuite à l'esprit, nous sommes certainement obligés de l'accuser la première fois que nous allons nous confesser.

GRAND CATÉCHISME

Quelle faute commet celui qui, par honte ou par quelque autre motif coupable, cache volontairement un péché mortel en confession ?

Celui qui, par honte ou pour quelque autre motif coupable, cache volontairement un péché mortel en confession, profane le sacrement et se rend par suite coupable d'un très grave sacrilège.

Que doit faire, pour mettre ordre à sa conscience, celui qui a caché volontairement quelque péché mortel en confession ?

Celui qui a caché volontairement quelque péché mortel en confession, doit faire connaître au confesseur le péché qu'il a caché, dire dans combien de confessions il l'a caché et refaire toutes les confessions depuis la dernière qui fut bien faite.

Quelles considérations doit faire celui qui serait tenté de cacher quelque péché en confession ?

Celui qui serait tenté de cacher quelque péché grave en confession doit considérer :

1° qu'il n'a pas eu honte de pécher en présence de Dieu qui voit tout ;

2° qu'il vaut mieux manifester ses péchés en secret à un confesseur que de vivre toujours inquiet, dans le péché, de faire une mort malheureuse et d'être couvert de confusion devant tout le monde au jugement général ;

3° que le confesseur est obligé au secret sacramentel, qu'il ne peut violer sans commettre un très grave péché et sans s'exposer aux peines temporelles et éternelles les plus sévères.

Que signifient ces mots : l'accusation doit être sincère ?

Ils signifient qu'il faut déclarer ses péchés tels qu'ils sont, sans les excuser, les diminuer ou les augmenter.

GRAND CATÉCHISME

Que signifient ces mots : la confession doit être prudente ?

Ils signifient qu'en confessant nos péchés nous devons employer les termes les plus modestes, et que nous devons nous bien garder de découvrir les péchés des autres.

Que signifient ces mots : la confession doit être brève ?

Ils signifient que nous ne devons dire au confesseur rien d'inutile.

N'est-il pas pénible de devoir confesser ses péchés à un autre, surtout si ces péchés sont très déshonorants ?

Bien qu'il puisse être pénible de confesser ses péchés à un autre, il faut le faire, parce que c'est de précepte divin et qu'on ne peut obtenir autrement le pardon des péchés commis ; et de plus parce que la difficulté qu'on éprouve à se confesser est compensée par de nombreux avantages et de grandes consolations.

§ 7. — LA MANIÈRE DE SE CONFESSER

Comment vous présenterez-vous au confesseur ?

Je m'agenouillerai aux pieds du confesseur et je dirai : « Bénissez-moi, mon Père, parce que j'ai péché. »

Que ferez-vous pendant que le confesseur vous donnera la bénédiction ?

Je m'inclinerai humblement pour la recevoir, et je ferai le signe de la Croix.

Quand on a fait le signe de la Croix, que doit-on dire ?

Quand on a fait le signe de la Croix on doit dire : « Je

LES SACREMENTS

me confesse à Dieu tout-puissant, à la Bienheureuse Vierge Marie, à tous les Saints et à vous, mon Père spirituel, parce que j'ai péché. »

Et ensuite, que faut-il dire ?

Ensuite il faut dire : « Je me suis confessé depuis tant de temps ; par la grâce de Dieu j'ai reçu l'absolution, j'ai fait la pénitence, et j'ai fait la sainte Communion. » Ensuite on accuse ses péchés.

Quand vous avez fini l'accusation de vos péchés, que ferez-vous ?

Quand j'aurai fini l'accusation de mes péchés, je dirai : « Je m'accuse encore de tous les péchés de la vie passée, spécialement contre telle ou telle vertu, — par exemple contre la pureté, contre le quatrième commandement, etc... »

Après cette accusation, que doit-on dire ?

On doit dire : « ... de tous les péchés et de tous ceux que j'ai oubliés, je demande pardon à Dieu de tout mon cœur ; et à vous, mon Père spirituel, je demande la pénitence et l'absolution. »

Quand on a ainsi terminé l'accusation des péchés, que reste-t-il à faire ?

Quand on a terminé l'accusation des péchés, il faut écouter avec respect ce que dira le confesseur ; recevoir la pénitence avec une volonté sincère de l'accomplir ; et, pendant qu'il donnera l'absolution, renouveler dans son cœur l'acte de contrition.

Une fois l'absolution reçue, que reste-t-il à faire ?

L'absolution reçue, il faut remercier le Seigneur ; faire

GRAND CATÉCHISME

au plus tôt la pénitence ; et mettre en pratique les avis du confesseur.

§ 8. — L'ABSOLUTION

Les confesseurs doivent-ils toujours donner l'absolution à ceux qui se confessent ?

Les confesseurs ne doivent donner l'absolution qu'à ceux qu'ils jugent bien disposés à la recevoir.

Les confesseurs peuvent-ils quelquefois différer ou refuser l'absolution ?

Non seulement les confesseurs peuvent, mais ils doivent différer ou refuser l'absolution dans certains cas, pour ne pas profaner le sacrement.

Quels sont les pénitents qu'on doit considérer comme mal disposés et à qui l'on doit ordinairement refuser ou différer l'absolution ?

Les pénitents qu'on doit considérer comme mal disposés sont principalement :

1° ceux qui ne connaissent pas les principaux mystères de la foi, ou qui négligent de s'instruire des principaux points de la Doctrine chrétienne qu'ils sont obligés de savoir selon leur état ;

2° ceux qui sont gravement négligents à faire leur examen de conscience et qui ne donnent pas des signes de douleur et de repentir.

3° ceux qui, le pouvant, ne veulent pas restituer le bien d'autrui qu'ils ont pris ou rétablir la réputation qu'ils ont enlevée ;

4° ceux qui ne pardonnent pas du fond du cœur à leurs ennemis ;

5° ceux qui ne veulent pas employer les moyens nécessaires pour se corriger de leurs mauvaises habitudes ;

LES SACREMENTS

6° ceux qui ne veulent pas fuir les occasions prochaines de péché.

N'y a-t-il pas trop de rigueur de la part du confesseur à différer l'absolution au pénitent qu'il ne croit pas encore bien disposé ?

Non, il n'y a pas trop de rigueur de la part du confesseur à différer l'absolution au pénitent qu'il ne croit pas encore bien disposé ; c'est au contraire de la charité : il agit comme un bon médecin qui essaie de tous les remèdes même désagréables et douloureux, pour sauver la vie du malade.

Le pécheur, à qui on diffère ou refuse l'absolution, devrait-il se désespérer ou s'éloigner tout à fait de la confession ?

Le pécheur à qui on diffère ou refuse l'absolution ne doit pas se désespérer ni s'éloigner tout à fait de la confession ; mais il doit s'humilier, reconnaître son état déplorable, profiter des bons conseils que lui donne le confesseur, et ainsi se mettre le plus tôt possible en état de mériter l'absolution.

Que doit faire le pénitent par rapport au choix du confesseur ?

Un vrai pénitent doit se recommander beaucoup à Dieu pour le choix d'un confesseur pieux, instruit et prudent ; puis il doit se remettre entre ses mains et se soumettre à lui comme à son juge et son médecin.

§ 9. — LA SATISFACTION OU PÉNITENCE

Qu'est-ce que la satisfaction ?

La satisfaction, qu'on appelle aussi pénitence sacramentelle, est un des actes du pénitent par lequel il donne une

GRAND CATÉCHISME

certaine compensation à la Justice divine pour les péchés commis, en accomplissant les œuvres que lui impose le confesseur.

Le pénitent est-il obligé d'accepter la pénitence que lui impose le confesseur ?

Le pénitent est obligé d'accepter la pénitence que lui impose le confesseur, s'il peut la faire ; et s'il ne peut pas la faire, il doit le lui dire humblement et lui en demander une autre.

Quand doit-on faire la pénitence ?

Si le confesseur n'a pas prescrit un temps déterminé, on doit la faire au plus tôt et tâcher de la faire en état de grâce.

Comment doit-on faire la pénitence ?

On doit faire la pénitence en son entier et avec dévotion.

Pourquoi dans la confession impose-t-on une pénitence ?

On impose une pénitence parce que, ordinairement, après l'absolution sacramentelle qui remet la faute et la peine éternelle, il reste une peine temporelle à payer en ce monde ou dans le purgatoire.

Pour quelle raison Notre-Seigneur a-t-il voulu dans le sacrement de Baptême remettre toute la peine due aux péchés, et non dans le Sacrement de Pénitence ?

Notre-Seigneur a voulu dans le sacrement de Baptême remettre toute la peine due aux péchés et non dans le sacrement de Pénitence, parce que les péchés après le Baptême sont beaucoup plus graves, étant commis avec plus de connaissance et d'ingratitude pour les bienfaits de Dieu ; et

LES SACREMENTS

aussi afin que l'obligation de satisfaire pour ces péchés soit un frein qui empêche d'y retomber.

Pouvons-nous par nous-mêmes satisfaire à Dieu ?

Non, par nous-mêmes, nous ne pouvons pas satisfaire à Dieu ; mais nous le pouvons en nous unissant à Jésus-Christ qui, par le mérite de sa passion et de sa mort, donne de la valeur à nos actes.

La pénitence que donne le confesseur suffit-elle toujours à effacer la peine qui reste due pour les péchés ?

La pénitence que donne le confesseur ne suffit pas ordinairement à payer toute la peine due pour les péchés ; aussi il faut tâcher d'y suppléer par d'autres pénitences volontaires.

Quelles sont les œuvres de pénitence ?

Les œuvres de pénitence peuvent se réduire à trois espèces : la prière, le jeûne, l'aumône.

Qu'entendez-vous par prière ?

J'entends par prière toute sorte d'exercices de piété.

Qu'entend-on par jeûne ?

On entend par jeûne toute sorte de mortifications.

Qu'entend-on par aumône ?

On entend par aumône toute œuvre de miséricorde spirituelle et corporelle.

GRAND CATÉCHISME

Quelle pénitence est la plus méritoire, celle que donne le confesseur ou celle que nous nous imposons de nous-mêmes ?

La pénitence que nous donne le confesseur est la plus méritoire, parce que, faisant partie du sacrement, elle reçoit une plus grande efficacité des mérites de la passion de Jésus-Christ.

Ceux qui meurent après avoir reçu l'absolution mais avant d'avoir pleinement satisfait à la justice de Dieu, vont-ils tout droit en paradis ?

Non, ils vont en purgatoire pour y satisfaire à la justice de Dieu et se purifier entièrement.

Pouvons-nous soulager dans leurs peines les âmes en purgatoire ?

Oui, les âmes qui sont en purgatoire peuvent être soulagées par les prières, les aumônes, toutes les autres bonnes œuvres, par les indulgences, et surtout par le saint sacrifice de la Messe.

Outre la pénitence, que doit encore faire le pénitent après la confession ?

Le pénitent, après la confession, outre la pénitence, s'il a injustement fait tort au prochain dans ses biens ou son honneur, ou s'il lui a donné du scandale, doit au plus tôt et autant qu'il est possible, lui restituer les biens, rétablir son honneur et réparer le scandale.

Comment peut-on réparer le scandale qu'on a causé ?

On peut réparer le scandale qu'on a causé en faisant cesser l'occasion, et en édifiant par ses paroles et ses bons exemples ceux qu'on a scandalisés.

LES SACREMENTS

De quelle manière devra-t-on satisfaire au prochain si on l'a offensé ?

On devra satisfaire au prochain qu'on a offensé, en lui demandant pardon ou en lui faisant quelque autre réparation convenable.

Quels fruits produit en nous une bonne confession ?

Une bonne confession : 1° nous remet les péchés commis et nous donne la grâce de Dieu ; 2° nous rend la paix et le repos de la conscience ; 3° nous rouvre les portes du paradis et change la peine éternelle de l'enfer en peine temporelle ; 4° nous préserve des rechutes et nous rend capables de gagner les indulgences.

§ 10. — LES INDULGENCES

Qu'est-ce que l'indulgence ?

L'indulgence est la rémission de la peine temporelle due aux péchés déjà pardonnés quant à la faute ; rémission que l'Eglise nous accorde en dehors du sacrement de Pénitence.

De qui l'Eglise a-t-elle reçu le pouvoir d'accorder les indulgences ?

L'Eglise a reçu de Jésus-Christ le pouvoir d'accorder les indulgences.

Comment l'Eglise nous remet-elle la peine temporelle par les indulgences ?

L'Eglise nous remet la peine temporelle par les indulgences, en nous appliquant les satisfactions surabondantes de Jésus-Christ, de la très sainte Vierge et des Saints qui forment ce qu'on appelle *le trésor de l'Eglise*.

GRAND CATÉCHISME

Qui a le pouvoir d'accorder les indulgences ?

Le pouvoir d'accorder les indulgences appartient au Pape seul pour toute l'Eglise, et à l'Evêque dans son diocèse, dans la mesure où le Pape le lui a concédé.

Combien y a-t-il d'espèces d'indulgences ?

Il y a deux espèces d'indulgences : l'indulgence plénière et l'indulgence partielle.

Qu'est-ce que l'indulgence plénière ?

L'indulgence plénière est celle qui remet toute la peine temporelle due pour nos péchés. Si donc quelqu'un mourait après avoir reçu cette indulgence, il irait tout droit au paradis, échappant absolument aux peines du purgatoire.

Qu'est-ce que l'indulgence partielle ?

L'indulgence partielle est celle qui ne remet qu'une partie de la peine temporelle due pour nos péchés.

Qu'entend faire l'Eglise en accordant les indulgences ?

En accordant les indulgences, l'Eglise entend venir en aide à notre incapacité d'expier en ce monde toute la peine temporelle en nous faisant obtenir par des œuvres de piété et de charité chrétienne ce que, dans les premiers siècles, elle faisait obtenir par la rigueur des canons pénitentiels.

Qu'entend-on par indulgence de quarante jours, de cent jours, de sept ans, et autres expressions semblables ?

Par indulgence de quarante jours, de cent jours, de sept ans et autres expressions semblables, on entend la rémission de la peine temporelle qu'on aurait obtenue par quarante jours, cent jours, sept ans, de la pénitence publique établie anciennement dans l'Eglise.

LES SACREMENTS

Quel cas devons-nous faire des indulgences ?

Nous devons faire un très grand cas des indulgences parce que, par elles, on satisfait à la justice de Dieu et on obtient plus vite et plus facilement la possession du ciel.

Quelles sont les conditions requises pour gagner les indulgences ?

Les conditions requises pour gagner les indulgences sont : 1° l'état de grâce (au moins dans la dernière des œuvres qu'on accomplit) et l'exemption même des péchés véniels, dont on veut effacer la peine ; 2° l'accomplissement des œuvres que prescrit l'Eglise pour obtenir l'indulgence ; 3° l'intention de la gagner.

Les indulgences peuvent-elles aussi être appliquées aux âmes du purgatoire ?

Oui, les indulgences peuvent être appliquées aux âmes du purgatoire quand celui qui les accorde déclare qu'on peut les leur appliquer.

Qu'est-ce que le Jubilé ?

Le Jubilé, concédé ordinairement tous les vingt-cinq ans, est une indulgence plénière à laquelle sont joints beaucoup de privilèges et de concessions particulières, comme de pouvoir obtenir l'absolution de certains péchés réservés et des censures, et la commutation de certains vœux.

CHAPITRE VII

L'EXTRÊME-ONCTION

Qu'est-ce que le sacrement d'Extrême-Onction ?

L'Extrême-Onction est le sacrement institué pour le sou-